

REGLEMENT DU JEU – CONCOURS CityFret

LUTB - Communauté Urbaine de Lyon

Article 1

LYON URBAN TRUCK & BUS, association dont le siège est situé Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon – Place de la Bourse - 69289 – Lyon Cedex 02 et

La Communauté Urbaine de Lyon, 20 rue du Lac BP 3103 69399 Lyon cedex 03,

représentées par Monsieur Pascal Nief, Délégué général LUTB, Place de la Bourse - 69289 – Lyon Cedex 02,

et Monsieur Quentin Bardinet, Directeur marketing, **Communauté Urbaine de Lyon**, 20 rue du Lac BP 3103 69399 Lyon cedex 03,

Organisent un jeu interactif sur le stand Only Lyon lors du salon Pollutec du 30 novembre 2010 au 3 décembre 2010 au matin à Eurexpo Lyon - BP190 - 69686 Chassieu cedex (France) permettant de gagner 7 lots pour le meilleur score réalisé au cours du jeu pour chaque demi-journée, soit 7 demi-journées au total. La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Une remise de prix aura lieu à la fin de chaque demi-journée.

Ce présent règlement porte sur le jeu disponible sur le stand Only Lyon lors du salon Pollutec de Lyon Eurexpo pour la période du 30 novembre au 3 décembre 2010 au matin.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans et qualifiée de "visiteur" au salon Pollutec, du 30 novembre au 3 décembre 2010 au matin, sur les périodes d'ouverture du stand Only Lyon, à l'exclusion des personnels de Lyon Urban Truck & Bus et de la Communauté Urbaine de Lyon, des personnes ayant participé à sa conception et assurant sa mise en place ainsi que des membres de leur famille (conjoint et descendants vivant sous le même toit).

Article 3

Pour participer au jeu «CityFret» de Lyon Urban Truck & Bus et de la Communauté Urbaine de Lyon, les personnes doivent jouer une partie complète sur l'un des ordinateurs mis à disposition sur le stand. La participation par personne n'est pas limitée sur le stand Only Lyon, du 30 novembre au 3 décembre 2010.

Article 4

Le jeu « Cityfret » de Lyon Urban Truck & Bus et de la Communauté Urbaine de Lyon, est doté des lots suivants (pour le meilleur score de chaque demi-journée du 30 novembre au 03 décembre 2010 au matin) :

- Vélo pliable Malibu d'une valeur de 199€.

Il y aura donc 1 gagnant par demi-journée soit 7 gagnants sur le stand Only Lyon sur le salon Pollutec Lyon Eurexpo 2010.

Article 5

Le jeu consiste pour le joueur à sélectionner des paramètres permettant d'obtenir le meilleur résultat en matière d'impacts du transport de marchandise en milieu urbain ; en matière d'environnement, d'économie et de satisfaction client. Le score final au jeu dépendra des scores obtenus aux 3 missions devant être réalisées par le joueur.

Le jeu se déroulera de la manière suivante :

- l'écran d'attente fera apparaître un bouton « Jouer » ;
- après avoir cliqué dessus le joueur devra remplir un formulaire de participation. Cet écran présentera également au joueur le règlement du jeu ainsi que la dotation du jeu.

- à la suite de la validation de son inscription, le joueur est invité à réaliser sa 1ère mission (3 missions doivent être accomplies au total pour que la participation du joueur soit validée) :

- 1ère mission : livrer 10 particuliers dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon

- le joueur doit sélectionner le point de départ de ses colis parmi ceux proposés : Plateforme logistique / Port Edouard Herriot,

- une fois le point de départ sélectionné, le joueur doit sélectionner des paramètres parmi ceux proposés en appuyant avec son doigt sur les choix possibles.

- le joueur valide sa sélection en appuyant sur le bouton "Lancez le trajet". Le calcul du score réalisé pour la mission est affiché. Les scores sont calculés en fonction de critères préétablis pour chacun des paramètres et pour les combinaisons de paramètres.

- après avoir visualisé son score, le joueur est invité à sélectionner la 2ème mission à accomplir :

- livrer 5 commerçants dans le quartier de la Part-Dieu à Lyon
- livrer une entreprise à Tassin-la-demi-lune dans la banlieue de Lyon.

- une fois la 2ème mission sélectionnée, le joueur doit de nouveau sélectionner des paramètres.

- lorsqu'il lance le trajet de sa 2ème mission, le score de la mission s'affiche.

- il est ensuite invité à réaliser sa 3ème mission.

- dès lors que le joueur a réalisé l'ensemble des 3 missions, il visualise son score total final.

En cas d'ex aequo en nombre de points aux classements par demi-journée (aux 3 premières places), ce sera le joueur qui aura mis le moins de temps à réaliser les 3 missions qui remportera le lot de la demi-journée.

Article 6

Le gagnant de chaque demi-journée sera désigné en fonction du meilleur score réalisé.

Les remises de prix auront lieu à la fin des 7 demi-journées :

- mardi 30 novembre au matin
- mardi 30 novembre après-midi
- mercredi 1er décembre matin
- mercredi 1er décembre après-midi
- jeudi 2 décembre au matin
- jeudi 2 décembre après-midi
- vendredi 3 décembre au matin

LYON URBAN TRUCK & BUS et la **Communauté Urbaine de Lyon** vérifieront l'identité des joueurs gagnants afin d'éviter toute fraude.

Si un gagnant n'est pas présent à la remise de son lot, la remise du lot se fera à la Communauté Urbaine de Lyon, 20 rue du Lac BP 3103 69399 Lyon cedex 03.

Article 7

Les joueurs seront prévenus sur le stand Only Lyon des conditions de remise des lots. Ceux-ci ne pourront pas être échangés, totalement ou partiellement, contre leur valeur monétaire. En cas d'indisponibilité de ces lots, **Lyon Urban Truck & Bus** et la **Communauté Urbaine de Lyon** se réservent le droit de proposer un lot d'une valeur identique.

Article 8

Lyon Urban Truck & Bus et la **Communauté Urbaine de Lyon** pourront être amenés à utiliser les données nominatives collectées dans le cadre de l'inscription au jeu, dans un but informatif. **Lyon Urban Truck & Bus** et la **Communauté Urbaine de Lyon** ne pourront utiliser que les données personnelles des inscrits ayant donné expressément leur accord à recevoir des informations de la part de ces deux entités.

Conformément aux articles 38 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur demande écrite à :

Lyon Urban Truck & Bus, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon – Place de la Bourse - 69289 – Lyon Cedex 02
ou la **Communauté Urbaine de Lyon**, Direction marketing et stratégie économiques, 20 rue du Lac BP 3103 69399 Lyon cedex 03.

Ce règlement est déposé chez Maitres MOLHO, MASSART, MISRAHI, RIBOULET et BRUN, huissiers de justice associés 31 rue Grenette 69002 Lyon.

Il pourra être fourni sur simple demande écrite (frais de timbres remboursés sur demande, au tarif postal en vigueur, une seule demande par joueur pendant la durée du jeu) à l'attention de Mme Eszter Monnot-Pandi, Chargée de mission marketing, Communauté Urbaine de Lyon, 20 rue du Lac BP 3103 69399 Lyon cedex 03. Le participant devra impérativement joindre à sa demande de remboursement ses coordonnées personnelles ainsi qu'un RIB ou RIP.

Ce règlement de jeu est consultable sur le site internet de la SCP MOLHO-MASSART-MISRAHI-RIBOULET-BRUN :
www.huissiers-lyon-31grenette.com

Article 9

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du règlement.

Article 10

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de **Lyon Urban Truck & Bus** et de la **Communauté Urbaine de Lyon**, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Lyon Urban Truck & Bus et la **Communauté Urbaine de Lyon** se réservent le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigeaient, leur responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait.

Lyon Urban Truck & Bus et la **Communauté Urbaine de Lyon** se réservent le droit d'utiliser éventuellement les informations portées sur le formulaire d'inscription à d'autres fins que l'animation elle-même (opérations commerciales par exemple), dans les conditions prévues par la loi du 6 février 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le présent règlement a été déposé en la SCP MOLHO – MASSART – MISRAHI – RIBOULET- BRUN huissiers de justice associés, 31 rue Grenette 69002 LYON.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par **Lyon Urban Truck & Bus** et la **Communauté Urbaine de Lyon**.